



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
Box 726, CH-3000 Bern 22
Tel. 031 335 43 43
Fax 031 335 43 58
info@fnch.ch

Discipline Concours Complet

Règlement du Championnat Suisse

Concours Complet Jeunes Cavaliers

1. Droit de participation

Les cavalières et cavaliers doivent être en possession de la nationalité suisse, détenir la nationalité du Liechtenstein, ou une nationalité étrangère mais résider en Suisse et être en possession du permis C, Ils ne sont pas autorisés de prendre le départ pour un autre pays au niveau international.

Les Jeunes Cavaliers peuvent prendre part au Championnat Suisse (CS) Concours Complet Jeunes Cavaliers et Elite, mais ne peuvent gagner plus d'une médaille. Ils doivent déclarer par écrit lors de l'engagement s'ils entrent en compétition pour le titre lors du CS Jeunes Cavaliers. Si c'est le cas, ils seront exclus au classement du CS Elite.

Un cavalier peut participer avec deux chevaux au Championnat Suisse. Si tous les deux chevaux sont jugés et classés, un seul comptera pour le Championnat, celui-ci doit être désigné par le cavalier après la visite vétérinaire, mais avant le départ de l'épreuve de dressage et sera monté comme premier cheval.

2. Epreuve du Championnat Suisse

L'épreuve du Championnat Suisse Elite sera organisée en accord avec le Directoire de la discipline et doit être de niveau 1*. La préférence ira à une épreuve de type CCI plutôt que CIC. Le Championnat suisse Jeunes Cavaliers peut se dérouler sur une épreuve normale. Dans ce cas, il fait l'objet d'un classement séparé.

3. Qualifications

Pour être qualifié pour le CS, la paire doit durant l'année courante ou durant les deux années précédentes avoir rempli les Conditions de participations pour les épreuves nationales et internationales
(http://www.fnch.ch/component/option,com_docman/Itemid,54/task,doc_download/gid,403/lang,de/).

Le Responsable du cadre Jeunes Cavaliers est responsable du contrôle des qualifications.

Le Directoire de la discipline peut faire des dérogations.

4. Dotation

Les prix seront fixés par l'organisateur et distribués aux concurrents classés ainsi qu'au cavaliers ayant montés un deuxième cheval. Le Comité de la Fédération Suisse des Sports Equestres désigne un représentant pour remettre les médailles. Le Chef de la discipline accompagne cette personne, lors de la cérémonie de remise des médailles.

5. Inscription

Les participants au Championnat Suisse doivent s'inscrire auprès de l'organisateur au plus tard à la clôture des inscriptions. Si une paire n'est pas encore qualifiée, mais qu'elle peut participer à des épreuves qualificatives avant le Championnat, l'inscription peut s'effectuer quand même. Le cavalier doit informer l'organisateur quatre jours avant le Championnat s'il s'est qualifié ou non.

Toute personne s'occupant des chevaux prend la **responsabilité de l'être vivant** qui lui est confié

Le bien-être du cheval est le devoir prioritaire dans toutes les disciplines équestres.

Le bien être du cheval prime sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des marchands, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Approuvé par le Directoire de la discipline CC, le 06.11.2008